

2020/2021



LIVRET PÉDAGOGIQUE

Master MEEF
2nd degré

► Documentation

www.inspe.univ-nantes.fr



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSPE Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nantes



MASTER MEEF SECOND DEGRÉ parcours "Documentation"

Structure de la formation

Le master MEEF parcours "Documentation" est construit pour former les étudiants au métier de professeur documentaliste dans les CDI des collèges et lycées. Il se décline en plusieurs axes complémentaires, afin de garantir les compétences indispensables à un futur enseignant de documentation, tant pour la gestion d'un centre documentaire que l'enseignement de la culture de l'information et des médias (EMI). Ce master doit préparer les étudiants au concours externe du Capes et permettre une prise de fonction réussie dans le système éducatif français en cas de recrutement par ce concours, mais il se donne l'objectif plus large de former des enseignants à même de s'adapter à la diversité des publics et des systèmes éducatifs, s'inscrivant dans une dynamique d'évolution de leurs pratiques professionnelles au long de leur carrière. Il forme aussi des documentalistes capables de traiter des supports variés et de mettre en œuvre des projets documentaires permettant d'accueillir des publics diversifiés et de répondre à leurs besoins d'information. Il vise la formation de professionnels autonomes et organisés, capables d'initiative, de prises de décision, et sachant travailler en équipe. De manière transversale aux UE d'enseignement, les formes et les objets de travail viseront donc à développer ces compétences fondamentales.

La formation propose cinq modules en M1 et quatre en M2. On les retrouve à chaque semestre : savoirs disciplinaires et/ou didactiques, contexte d'exercice du métier, langue vivante, et enfin mise en situation professionnelle et recherche. Le contenu et le poids respectifs de chaque module varient selon l'étape de la formation.

La 1^{re} année est largement consacrée au concours qui se passe en avril et juin, avec un fort volume d'enseignements théoriques et de TP. On y traite des aspects techniques : bibliothéconomie, politique documentaire, culture de l'information, épistémologie des sciences de l'information et de la communication, traitement cognitif de l'information et logiciels documentaires spécifiques. On aborde aussi la pédagogie de la documentation : didactique de l'information-documentation, apprentissages avec le numérique, articulation aux programmes etc. On prévoit bien sûr des entraînements aux épreuves du Capes de Documentation. Des stages et des séminaires d'initiation à la recherche en sciences de l'éducation et en sciences de l'information complètent cette formation en même temps qu'ils préparent à la suite.

En 2^e année, le volume de cours est moindre, en alternance avec le stage. La formation est davantage consacrée à un accompagnement de cette pratique, à un approfondissement des savoirs professionnels et à des séminaires de recherche qui débouchent sur un mémoire articulant savoirs théoriques, connaissance des questions vives de la profession et retour sur expérience.

Les stages

Is font partie intégrante de la formation des étudiants de M1 puis des fonctionnaires stagiaires en M2 se destinant à être professeurs documentalistes dans le second degré. Ils assurent aux étudiants une entrée progressive dans le métier.

Pour les M1 : ans un volume de cinq semaines réparties en trois sessions, les stages prendront la forme de stage de découverte du milieu professionnel, d'observation et de pratique accompagnée.

Pour les M2 lauréats du concours, qui ont le statut de fonctionnaires-stagiaires : le stage en alternance repose sur un mi-temps en responsabilité et deux jours de formation à l'ESPE.

Pour les M2 non-lauréats du concours : un stage filé (un jour par semaine pendant six mois) et un stage massé de deux semaines. Dans les deux cas, le stage sert d'appui à la rédaction du mémoire de recherche de M2 et contribue à l'obtention d'ECTS.

Les étudiant(e)s qui ont une activité professionnelle d'enseignant(e) ou de formateur(ice) peuvent demander une dispense de stage (les travaux liés aux stages restant à valider, sur la base de l'activité professionnelle).

Lieu de formation

Les cours se déroulent à l'Inspé d'Angers, à l'exception des cours de langues autres que l'anglais, qui ont lieu à la faculté des Lettres et Sciences humaines.

Les concours

Les programmes et la définition des épreuves sont à retrouver sur le site devenir enseignant du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98450/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-documentation.html>

Sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr on peut aussi trouver les rapports des jurys de concours.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Selon le statut de l'étudiant (en régime d'assiduité ou en dispense d'assiduité), l'évaluation se fait en contrôle continu ou par un examen final. Pour les UE de M1 et de M2, une deuxième session est prévue, sous forme d'un examen écrit ou oral. Toutefois, cette règle ne vaut pas pour les mémoires de recherche de fin de M2 qui sont soutenus une seule fois lors de la session 1 ou lors de la session 2.

Pour valider l'année, la moyenne générale doit être supérieure ou égale à 10. La compensation s'effectue d'un semestre à l'autre et, à l'intérieur d'un semestre, entre les UE mais certaines UE ne sont pas compensables et doivent être obtenues avec une moyenne supérieure ou égale à 10.

Les UE ou ECTS de langues étrangères ne sont pas compensables (UE 14, 24, 33, 43).

Certaines EC ou ECTS relatives au module « mise en situation professionnelle et recherche » sont soumises à la note minimum de 8 (EC 252, EC 342, EC 343).

En deuxième année de master, les UE relatives au bloc « mise en situation professionnelle et recherche » ne sont pas compensables (UE 34, 44).

L'accès au M2 est de droit pour tout étudiant ayant acquis les deux semestres du M1, ayant une moyenne égale ou supérieure à 10/20 (la moyenne se fait à partir des coefficients correspondant aux ECTS) et si les UE non compensables sont acquises.

Le diplôme de maîtrise peut être délivré à l'issue du M1 si les semestres 1 et 2 sont validés. La mention (AB, B, TB) de la maîtrise est établie à partir de la moyenne des notes calculées à l'aide de coefficients en rapport avec les ECTS de chaque UE de M1.

Le diplôme de master est délivré aux étudiants de M2 ayant validé les semestres 3 et 4 (dont les UE non compensables). La mention (AB, B, TB) est établie à partir de la moyenne des notes calculée à l'aide de coefficients en rapport avec les ECTS de chaque UE de M2. Si un étudiant estime avoir déjà bénéficié dans son cursus antérieur du programme d'une UE, il peut adresser au responsable de parcours une demande motivée de capitalisation d'une UE acquise avant l'année de MEEF. Dans ce cas, le responsable du parcours fait une proposition d'équivalence argumentée au responsable de la mention MEEF qui prend la décision. La mention « validée par équivalence » sera alors portée dans le relevé de notes. Les UE non compensables ne peuvent pas être validées par équivalence.

Le redoublement ne constitue pas un droit : il est subordonné à la décision du jury académique.

Organisation hebdomadaire

Master 1 : cours répartis sur tous les jours de la semaine et stage massé d'observation et de pratique accompagnée sur 5 semaines fractionnées dans l'année universitaire.

Dates des stages :
du 12 au 16 octobre 2020
du 30 novembre au 11 décembre 2020
du 1^{er} au 12 février 2021

Master 2 :

• **Étudiants professeurs stagiaires (PSTG) :**

- cours les jeudis et vendredis à l'ESPE
- stage en responsabilité les lundis, mardis, mercredis

• **Étudiants professeurs stagiaires déjà titulaires d'un master MEEF ou autre (FAS) :**

- cours les jeudis et vendredis avec un parcours aménagé (selon décision rectorale).
- stage en responsabilité les lundis, mardis, mercredis.

• **Étudiants (non fonctionnaires stagiaires) :**

- cours communs du master 2 les jeudis et vendredis à l'ESPE.
- stage filé le lundi, sous réserve des décisions du rectorat, du 2 novembre 2020 au 9 avril 2021, et stage massé du 1^{er} au 12 février 2021.
- possibilité d'assister en auditeur libre aux cours de MEEF 1 préparant aux épreuves du CAPES de Documentation, les mardis et mercredis

Date des examens et des vacances

Examens 1^{er} semestre : du 4 au 8 janvier 2021

Examens 2^e semestre : du 10 au 17 mai 2021

Examens 2^e session : du 10 au 18 juin 2021

Interruption des cours : du 24 octobre au 1^{er} novembre 2020 ; du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021 ; du 27 février au 8 mars 2021 ; du 1^{er} au 9 mai 2021

Concours CAPES (écrits et oraux) : fin mars et juin 2021 (vérifier les dates exactes sur le site du ministère)

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ (M1) **PARCOURS DOCUMENTATION**

Semestre 1 «parcours Documentation»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 11 Savoirs disciplinaires	150	15
EC1 : Politique documentaire	54	
EC2 : Culture informationnelle	36	
EC3 : Méthodologie des épreuves d'admissibilité	60	
UE 12 Didactique - Savoirs pour l'enseignement	42	6
EC1 : Culture professionnelle et épistémologie	42	
UE 13 Contexte d'exercice	25	3
UE 14 Langue vivante*	20	3
UE 15 Mise en situation professionnelle et recherche	44	4
EC1 : Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève	20	
EC2 : Recherche	24	
Total Semestre 1	281	31

(*) les notes obtenues en dessous de 10 ne sont pas compensables

STRUCTURE GÉNÉRALE DU M1

La première année du master a un double objectif. Elle doit permettre aux étudiants de préparer les épreuves écrites et orales du concours du CAPES, ce qui a une incidence sur certains choix de contenus et sur le calendrier des formations. Elle doit également permettre une approche du métier suffisante dans la perspective exigeante d'un stage en responsabilité dès la rentrée de l'année du M2.

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ (M1) **PARCOURS DOCUMENTATION**

Semestre 2 «parcours Documentation»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 21 Savoirs disciplinaires	76	15
EC1 : Politique documentaire	57	
EC2 : Méthodologie des épreuves d'admission	18	
EC3 : Savoirs disciplinaires - Simulations oraux concours	1	
UE 22 Didactique - Savoirs pour l'enseignement	73	6
EC1 : Culture professionnelle et didactique	54	
EC2 : Méthodologie des épreuves d'admission	18	
EC3 : Didactique - Simulations oraux concours	1	
UE 23 Contexte d'exercice	25	3
UE 24 Langue vivante		
UE 25 Mise en situation professionnelle et recherche	44	5
EC1 : Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève(**)	20	
EC2 : Recherche(**)	24	
Total Semestre 2	218	29

(**) les notes obtenues en dessous de 8 ne sont pas compensables

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ (M2)

PARCOURS DOCUMENTATION

Semestre 3 «parcours Documentation»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 31 Savoirs disciplinaires et didactiques	57	6
EC1 : Politique documentaire	12	
EC2 : Maîtrise des procédés didactiques	36	
EC3 : Culture et maîtrise du numérique	9	
UE 32 Contexte d'exercice	25	6
UE 33 Langue vivante(*)	15	2
UE 34 Mise en situation professionnelle et recherche	43	12
EC1 : Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève(**)	22	
EC2 : Recherche(**)	18	
EC3 : Suivi activité professionnelle	2	
EC4 : Suivi recherche	1	
Total Semestre 3	140	26

(**) les notes obtenues en dessous de 8 ne sont pas compensables

STRUCTURE GÉNÉRALE DU M2

Les différents enseignements en M2 ont pour but de poursuivre et de renforcer la professionnalisation engagée tout au long du M1. Toutes les UE sont fortement liées à la pratique en stage et conduisent une analyse de l'activité de l'enseignant stagiaire. L'objectif est de former des enseignants autonomes et réflexifs. La recherche constitue un autre axe fort de cette deuxième année, ponctuée par des séminaires méthodologiques et par l'accompagnement du mémoire.

MASTER MEEF SECOND DEGRÉ (M2) **PARCOURS DOCUMENTATION**

Semestre 4 «parcours Documentation»		
Unités d'enseignement	Heures étudiants	ECTS
UE 41 Savoirs disciplinaires et didactiques	57	6
EC1 : Politique documentaire	12	
EC2 : Maîtrise des procédés didactiques	33	
EC3 : Culture et maîtrise du numérique	12	
UE 42 Contexte d'exercice	25	6
UE 43 Langue vivante		
UE 44 Mise en situation professionnelle et recherche	22	22
EC1 : Analyse de l'activité de l'enseignant et de l'élève(*)	18	
EC2 : Suivi activité professionnelle	2	
EC3 : Mémoire Master(*)	2	
Total Semestre 4	104	34

(*) les notes obtenues en dessous de 10 ne sont pas compensables

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES POUR L'ENSEMBLE DU MASTER

Des références spécifiques sont données pour certaines UE

- CHAPRON, Françoise, *Les C.D.I. des lycées et collège : de l'imprimé au numérique*. PUF, 2012.
- DEVIS-DUCLOS Sylvie, AUMASSON Dominique, BERTHON Roselyne et al., *Les professeurs-documentalistes*. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2006. Collection Livre Bleu.

Revues dédiées

- *InterCDI*
- *Mediadoc*
- *BBF*
- *I2D - Information, données & documents (ex Documentaliste - Sciences de l'information)*

Sites à consulter

Deux sites pour connaître l'actualité du système éducatif et prendre du recul

- Le Café pédagogique [quotidien] : <http://www.cafepedagogique.net>
- Questions de classe (site militant, pour une autre école) : <https://www.questionsdeclasses.org/>

Deux comptes Twitter pour une veille sans faille

- La veille de l'APDEN : @APDEN_Fede
- La veille de Jacqueline Valladon : @twittendoc

Un site généraliste et institutionnel pour connaître l'actualité des CDI

- Savoirscdi : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/>

Le site de l'association professionnelle des professeurs documentalistes (APDEN)

- <http://www.apden.org/>

Un site mutualiste et indépendant, réalisé par des professeurs documentalistes

- Doc pour Docs : <http://docsdocs.free.fr>

Deux listes de diffusion pour dialoguer avec des professionnels

- E-doc (créée et gérée par des professeurs documentalistes, via Doc pour Docs, non modérée) : <http://listes.cru.fr/sympa/subscribe/enseignants-documentalistes>
- CDI-Doc (créée et gérée par l'institution, via SavoirsCDI, modérée) : <https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/la-liste-cdidoc-fr.htm>

Le portail des blogs et des sites professionnels

- La Profdocosphère : <http://profdocosphere.docpourdocs.fr/>

Trois sites professionnels dédiés à la didactique de l'Info-Documentation et à l'identité professionnelle

- Prof' doc'. Site de Florian Reynaud : <https://profdoc.iddocs.fr/>
- Les Trois couronnes. Site de Pascal Duplessis : <http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/>
- ID Base. Analyses de séances pédagogiques en Information-Documentation. Site de Pascal Duplessis : <http://idbase.esmeree.fr/>

Un portail pour s'orienter dans les ressources nécessaires à la préparation au CAPES

- <http://www.netvibes.com/capesdocumentation#General>

Des sites qui participent à la préparation du CAPES Documentation

- Savoirscdi : <http://www.cndp.fr/savoirscdi/metier/preparation-aux-concours.html>
- CRDP Aquitaine : http://crdp.ac-bordeaux.fr/documentalistes/les_capes_documentati.asp

Des sites de périodiques professionnels

- . InterCDI : <http://intercdi.com/>
- . BBF : <http://bbf.enssib.fr/>
- . I2D - Information, données & documents : <https://www.adbs.fr/groupe/se-procurer-la-revue-i2d-22105>

Pour les concours

Les programmes et la définition des épreuves sont à retrouver sur le site devenir enseignant du ministère de l'Éducation nationale : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98450/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-documentation.html>

Sur le site www.devenirenseignant.gouv.fr on peut aussi trouver les rapports des jurys de concours.

STRUCTURE GÉNÉRALE DU M1 (SEMESTRES 1 ET 2)

UE 11

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation

Mention Second degré - Parcours Documentation

Master 1 Semestre 1	Savoirs disciplinaires		15 crédits ECTS
UE11	150 heures	Code : FCU11D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

- Réfléchir aux axes principaux d'une politique documentaire d'EPL
- Maîtriser les enjeux associés aux méthodes bibliothéconomiques
- Comprendre la notion de culture de l'information
- Situer l'histoire de la documentation au regard des sciences de l'information et de la communication
- Maîtriser les attentes des épreuves d'admissibilité du CAPES

CONTENUS

Cette UE, décomposée en trois EC, vise spécifiquement les savoirs académiques à maîtriser pour le concours et sur lesquels le futur professeur documentaliste pourra s'appuyer tout au long de sa carrière professionnelle. Le premier EC s'attache à organiser les connaissances et à approfondir la compréhension de la politique documentaire et des méthodes bibliothéconomiques (EC1). Le deuxième EC aborde notamment la notion de culture de l'information, l'histoire de la documentation et l'économie de l'information (EC2). Le troisième EC est lui consacré à la compréhension et à l'appropriation de méthodologies adaptées aux épreuves d'admissibilité.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- AUGÉ, Véronique, CARDONA, Nicole, COUPÉ, Sylvie et al. *Politique documentaire et établissement scolaire*. Paris : ADBS, 2007.
- BARBIER, Frédéric. *Histoire du livre en Occident*. 3e éd. Paris : A. Colin, 2012.
- BLANQUET, Marie-France. *Documentalistes : leur histoire de 1900 à 2000*. Paris : Canopée éditions, 2014.
- BOUTOU Olivier. *Gestion documentaire*. Saint-Denis-La Plaine : AFNOR, 2004.
- CHAPRON, Françoise, DELAMOTTE, Eric (Coord.). *L'éducation à la culture informationnelle. Actes du colloque international de l'ERTÉ*. Lille, 16-17-18 octobre 2008. ENSSIB, 2010.
- CHAUMIER, Jacques. *Les techniques documentaires au fil de l'histoire*. Paris : ADBS, 2003.
- DENECKER, Claire, KOLMAYER, Elisabeth. *Éléments de psychologie cognitive pour les sciences de l'information*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2006.
- FAYET-SCRIBE, Sylvie. *Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information : 1895-1937*. Paris : CNRS éd., 2002.
- FRISH, Muriel. *Evolutions de la documentation : naissance d'une discipline scolaire*. Paris : L'Harmattan, 2003.
- LE DEUFF, Olivier. *La formation aux cultures numériques*. FYP, 2011.
- LIQUETE, Vincent (Coord.). *Cultures de l'information*. CNRS, 2014
- SALAÛN, Jean-Michel. Vu Lu Su : *les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Paris : La Découverte, 2012.

UE 12

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation

Mention Second degré - Parcours Documentation

Master 1 Semestre 1	Didactique – Savoirs pour l'enseignement		6 crédits ECTS
UE12	42 heures	Code : FCU12D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

- Maîtriser les enjeux épistémologique des Sciences de l'Information et de la Communication
- Situer le métier de professeur documentaliste dans l'histoire du système éducatif
- Réfléchir à la place du professeur documentaliste dans le système éducatif

CONTENUS

Cette UE vise en premier lieu à construire les bases épistémologiques de la discipline en s'adossant aux sciences de l'information et de la communication. Sont ainsi présentées l'épistémologie de l'information et de la documentation ainsi que les principales théories de la communication et ses approches systémiques, cognitive, évolutionniste et médiologique. La question du numérique y est notamment régulièrement abordée. Ces contenus théoriques rejoignent également le programme de plusieurs épreuves du CAPES.

Elle apporte également une vision historique et sociologique du métier de professeur documentaliste afin que l'étudiant puisse connaître son processus de professionnalisation et ses particularités, ses enjeux, ses missions, ses perspectives et puisse s'y inscrire au démarrage de sa vie professionnelle.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

Epistémologie des Sciences de l'information, de la communication et de la documentation

- COADIC, Yves-François Le. *La science de l'information*. 3e éd. Paris : Presses Universitaires de France, 2004.
- MATTELART, Armand. *Histoire de la société de l'information*, 4e éd. Paris : Editions La Découverte, 2009.
- MEYRIAT, J. *Un siècle de documentation : la chose et le mot*. Documentaliste-Sciences de l'information, juillet 1993, vol. 30, n° 4-5, pp. 192-198.
- MUCCHIELLI, Alex. *Les sciences de l'information et de la communication*. 4e éd. Paris : Hachette Supérieur, 2006.
- OLIVESI, Stéphane (dir.). *Sciences de l'information et de la communication : objets, savoirs, discipline*. 2e éd. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 2013.
- REBILLARD Franck. *Le Web 2.0 en perspective : une analyse socio-économique de l'internet*. L'Harmattan, 2007.
- RIEFFEL Rémy. *Révolution numérique, révolution culturelle ?* Gallimard, 2014.

Culture professionnelle

- CHAPRON, Françoise, *Les C.D.I. des lycées et collège : de l'imprimé au numérique*. PUF, 2012.
- DEVIS-DUCLOS Sylvie, AUMASSON Dominique, BERTHON Roselyne et al., *Les professeurs-documentalistes*, CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2006. Collection Livre Bleu.

UE 13
UE 23

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 1 Semestres 1 et 2	Contexte d'exercice		3 crédits ECTS (S1) 3 crédits ECTS (S2)
UE13 et UE23	25 heures (S1) 25 heures (S2)	Code (S1) : FCU13D Code (S2) : FCU23D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

DESCRIPTIF

Ces UE explorent la connaissance du système éducatif, des EPLE (établissement public local d'enseignement) et de ses acteurs. Il s'agit d'approfondir différentes questions professionnelles : évaluation, orientation, psychologie de l'adolescent, diversité du public scolaire... Ces UE préparent à la question d'« ouverture professionnelle » de l'entretien lors de l'épreuve « Analyse de situation professionnelle », de l'oral du Capes. Certaines séances peuvent donner lieu à des regroupements interdisciplinaires (tronc commun) et/ou inter-degrés (étudiants pour le primaire et le secondaire).

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- PRAIRAT E. *De la déontologie enseignante*. Paris : PUF, 2009.
- PERRENOUD P. *Métier d'élève et sens du travail scolaire*. Paris : ESF, 2004.
- DE VECCHI G. *École : sens commun ou bon sens ?* Delagrave, 2007.
- DEVELAY M. *Donner du sens à l'école*. ESF, 1996.
- KERLAN A., DEVELAYE L., LEGRAND E. et al. *Quelle école voulons-nous ?* ESF, 2001.
- MEIRIEU P., FRACKOWIAK P. *L'éducation peut-elle être encore au cœur d'un projet de société ?* L'aube, 2008.
- MEIRIEU P. *Lettre à un jeune professeur*. ESF, 2005.
- MEIRIEU P. *Faire l'école faire la classe*. ESF, 2004.
- PENA-RUIZ H. *Qu'est-ce que l'école ?* Gallimard, 2005.
- REBOUL O. *La philosophie de l'éducation*. PUF, 1989.
- SERRES M. *Petite Poucette*. Le Pommier, 2012.

UE 14

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 1 Semestre 1	Langue vivante		3 crédits ECTS
UE14	20 heures	Code : FCU14D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

DESCRIPTIF

L'UE Langue vise à assurer aux étudiants un niveau de maîtrise suffisant d'une langue étrangère et à permettre la pratique de la Documentation dans une langue vivante étrangère.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- GUSDORF. *Words Today*. Paris : Ellipses, 2009.
- HANCOCK M. *English Pronunciation in Use*. Second edition, Intermediate Book With Downloadable Audio. Cambridge : Cambridge University Press, 2017.
- PERSEC S. *Petite grammaire anglaise de l'écrit et de l'oral, niveau B1 à B2*. Paris : Ophrys, 2006.
- VOA News. <http://learningenglish.voanews.com/>
- British Council. <https://learnenglish.britishcouncil.org/fr>
- Plateforme d'e-learning Rosetta. <http://www.pratiquerleslangues.univ-nantes.fr/rosetta-stone-avantage-solution-pour-les-non-debutants-554465.kjsp>
- BBC. Learning english. <http://www.bbc.co.uk/learningenglish>
- English Central. <http://www.englishcentral.com/videos#>

UE 15

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation

Mention Second degré - Parcours Documentation

Master 1 Semestre 1	Mise en situation professionnelle et Recherche	4 crédits ECTS
UE15	44 heures	Code : FCU15D
Format : TD		
Noms et courriels des enseignants :		

OBJECTIFS

- Construire un cadre d'analyse de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.
- Savoir fixer des objectifs d'enseignement-apprentissage en cohérence avec les référentiels.
- Connaître les contenus d'enseignement de l'Information-Documentation.
- Maîtriser les différents modèles cognitifs de la recherche d'information.
- Réfléchir à la problématique de lecture et d'écriture numériques en contexte scolaire.
- Comprendre les enjeux du Web 2.0
- Comprendre les enjeux de la recherche en éducation
- Comprendre les enjeux de la recherche en Sciences de l'Information et de la Communication

CONTENUS

Cette UE est composée de deux EC. Le premier (EC1) permet à l'étudiant de découvrir le milieu professionnel, de réaliser une entrée progressive dans le métier et développer la professionnalisation attendue. Ce cours est articulé autour de cinq semaines de stage massé réparties en trois périodes tout au long de l'année de M1. Le premier stage est un stage de découverte du milieu professionnel, les suivants sont des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Les cours encadrent le stage, permettant de le préparer, d'orienter l'observation, de s'impliquer dans des activités pédagogiques, d'analyser les pratiques réalisées et observées. L'étudiant sera amené à prendre conscience de ses représentations initiales et de leur évolution.

Le second (EC2) vise à appréhender les enjeux du travail de recherche en relation avec les cours et les stages, et à délimiter un sujet et une approche théorique. Afin de guider les étudiants dans la préparation de leur mémoire de master professionnel, les cours abordent les différents modèles cognitifs de la recherche d'information, la lecture et l'écriture numériques en contexte scolaire, la culture numérique en interrogeant la notion de Web 2.0 et ses corollaires, ainsi que les différents champs de recherche en éducation et en sciences de l'information.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- AMADIEU, Franck, TRICOT, André. *Apprendre avec le numérique : mythes et réalités*. Paris : Retz, 2014.
- BARATS, Christine. *Manuel d'analyse du web*. Paris : Armand Colin, 2013.
- CASILLI, Antonio. *Les liaisons numériques. Vers une nouvelle sociabilité ?* Paris : Seuil, 2010.
- GALLEZOT, Gabriel (dir.), SIMONNOT, Brigitte (dir). *L'entonnoir : Google sous la loupe des sciences de l'information et de la communication*. Caen : C & F éditions, 2009.
- LE DEUFF, Olivier. *Du tag au Like*. Limoges : FYP Editions, 2012

UE 21

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 1 Semestre 2	Savoirs disciplinaires		15 crédits ECTS
UE21	76 heures	Code : FCU21D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

- Réfléchir à l'évolution et à la place des bibliothèques et des CDI dans la société.
- Maîtriser les aspects juridiques de l'information.
- Maîtriser les normes usuelles de traitement du document.
- Savoir réaliser un traitement complet du document (description bibliographique, indexation et condensation)
- Maîtriser le traitement informatisé du document à l'aide de logiciels documentaires.
- Maîtriser les attentes des épreuves d'admission au CAPES.

CONTENUS

Cette UE, s'attache à poursuivre l'acquisition des connaissances nécessaires à l'épreuve d'admissibilité de politique documentaire du concours et initie la préparation aux épreuves d'admission. Sont ainsi étudiés les aspects juridiques de l'information, et interrogée l'évolution des bibliothèques et des CDI, ainsi que leur place dans la société. Une formation au traitement du document est également proposée (EC 1).

L'EC 213 est quant à lui consacré à la méthodologie de l'épreuve sur dossier et est complété par l'EC2 qui permet une simulation à cette épreuve orale.

L'ensemble de cette UE contribue, de par ses contenus théoriques et méthodologiques à la préparation des épreuves d'admission.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

UE 22

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation

Mention Second degré - Parcours Documentation

Master 1 Semestre 2	Didactique – Savoirs pour l'enseignement	6 crédits ECTS
UE22	73 heures	Code : FCU22D
Format : CM - TD		
Noms et courriels des enseignants :		

OBJECTIFS

- Connaître les contenus d'enseignement de l'Information-Documentation.
- Savoir construire et conduire une séance pédagogique.
- Savoir concevoir des scénarios d'apprentissage en cohérence avec les objectifs fixés et motivants
- Savoir fixer des objectifs d'enseignement-apprentissage en cohérence avec les référentiels.
- Réfléchir aux axes principaux de la didactique de l'Information-Documentation.
- Réfléchir à la problématique de l'apprentissage en contexte numérique.
- Savoir élaborer une stratégie de recherche d'information.
- Situer la place du professeur documentaliste dans les instances de l'EPL.
- Situer la place du professeur documentaliste dans les dispositifs pédagogiques et éducatifs.

CONTENUS

Cette UE est composée de trois EC. Le premier EC (EC1) s'attache à poursuivre l'acquisition des connaissances nécessaires aux épreuves du concours et à la pratique professionnelle.

Ainsi, l'étude des questions actuelles de l'information scientifique et technique, et de la place du numérique dans l'apprentissage complètent l'enseignement de la culture de l'information. Cet EC vise également à découvrir les procédés didactiques à mettre en œuvre dans des situations d'enseignement-apprentissage et à concevoir des séquences pédagogiques notamment en articulation avec les programmes scolaires.

Des cours consacrés au positionnement du professeur documentaliste dans un établissement scolaire, au travers des instances à connaître et des dispositifs pédagogiques à investir complètent l'UE de contexte d'exercice. Enfin, une formation aux stratégies de recherche de l'information est proposée.

Elle vient en appui de l'EC3 de méthodologie de l'épreuve d'admission « maîtrise des savoirs professionnels ». L'EC2 offre quant à elle une simulation à cette épreuve orale.

L'ensemble de cette UE contribue, de par ses contenus théoriques et méthodologiques à la préparation des épreuves d'admission.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

Culture professionnelle

- AMADIEU, Franck, TRICOT, André. *Apprendre avec le numérique : mythes et réalités*. Paris : Retz, 2014.
- MESGUICH, Véronique, THOMAS, Armelle. *Net recherche : Le guide pratique pour mieux trouver l'information utile*. 2^e éd. Paris : ADBS, 2007
- BOUBEE, Nicole, TRICOT, André. *Qu'est-ce que rechercher de l'information ?* Lyon : Presses de l'ENSSIB, 2010.
- COMBEROUSSE, Martine. *Histoire de l'information scientifique et technique*. Paris : Armand Colin, 2005.
- MEIRIEU, Philippe, KAMBOUCHNER, Denis, STIEGLER, Bernard. *L'école, le numérique et la société qui vient*. Paris : Mille et une nuits, 2012.

Didactique

- MUSIAL, Manuel, PRADERE, Fabienne, TRICOT, André. *Comment concevoir un enseignement*. De Boeck, 2012
- CLERC, Françoise. *Bien débiter dans l'enseignement*. Hachette éducation, 2010
- HERVIEU, Fabrice. *Guide du jeune enseignant*. Sciences humaines, 2014
- Chapron, Françoise, *Les C.D.I. des lycées et collège : de l'imprimé au numérique*. PUF, 2012.
- DEVIS-DUCLOS Sylvie, AUMASSON Dominique, BERTHON Roselyne et al., *Les professeurs-documentalistes*. CRDP de l'académie d'Orléans-Tours, 2006. Collection Livre Bleu.

UE 25

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 1 Semestre 2	Mise en situation professionnelle et Recherche		5 crédits ECTS
UE25	44 heures	Code : FCU25D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

- Construire un cadre d'analyse de l'activité professionnelle du professeur documentaliste.
- Savoir fixer des objectifs d'enseignement-apprentissage en cohérence avec les référentiels.
- Connaître les contenus d'enseignement de l'Information-Documentation.
- Situer la place du professeur documentaliste dans les instances de l'EPL.
- Situer la place du professeur documentaliste dans les dispositifs pédagogiques et éducatifs.
- Construire un sujet de recherche.

CONTENUS

Cette UE est composée de deux EC.

Le premier (EC1) permet à l'étudiant de poursuivre son entrée dans le métier à l'aide de stage en milieu professionnel ; tout en complétant son approche par l'étude de l'éducation au média et de la littérature jeunesse en CDI. Comme lors du semestre 1, les cours encadrent le stage, permettant de s'impliquer dans les activités pédagogiques et d'analyser les pratiques réalisées et observées. L'étudiant sera amené à prendre conscience de ses représentations initiales et de leur évolution.

Le second (EC2) vise à appréhender les enjeux du travail de recherche en relation avec les cours et les stages, et à délimiter un sujet et une approche théorique. L'objectif de cet EC2 est la construction d'un sujet de recherche, au travers de séminaires méthodologiques et thématiques.

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- ALBARELLO, Luc. *Apprendre à chercher*. 4^e éd. Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur, 2012.
- N'DA, Paul. *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : l'Harmattan, 2015.

STRUCTURE GÉNÉRALE DU M2 (SEMESTRES 3 ET 4)

UE 31
UE 41

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 2 Semestres 3 et 4	Savoirs disciplinaires et didactiques		6 crédits ECTS (S3) 6 crédits ECTS (S4)
UE 31 et UE 41	57 heures (S3) 57 heures (S4)	Code (S3) : FCU31D Code (S4) : FCU41D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

- Savoir analyser la fonction documentation de l'EPL.
- Savoir proposer, élaborer, conduire et évaluer un projet documentaire.
- Maîtriser les logiciels documentaires.
- Maîtriser les contenus d'enseignement de l'Information-Documentation.
- Savoir construire et conduire une séance pédagogique.
- Savoir concevoir des scénarios d'apprentissage en cohérence avec les objectifs fixés et motivants
- Savoir évaluer les besoins et les apprentissages des élèves.
- Savoir fixer des objectifs d'enseignement-apprentissage en cohérence avec les référentiels.
- Réfléchir aux axes principaux de la didactique de l'Information-Documentation.
- Savoir travailler en interdisciplinarité.
- Réfléchir à la problématique de l'apprentissage en contexte numérique.

CONTENUS

En articulation avec les problématiques rencontrées en stage, sont interrogées la démarche de politique documentaire des établissements scolaires et les fonctions documentaires. Le cours apporte un étayage à la construction du projet de politique documentaire de l'étudiant stagiaire, lui permet de s'approprier les portails documentaires et les ENT et l'aide dans l'organisation de son système documentaire, de la gestion des fonds, et du traitement documentaire (UE 31-EC1 et UE 41-EC1).

L'accompagnement du stagiaire en matière d'enseignement de l'Information-Documentation se fait pas à pas, articulant l'analyse de la pratique professionnelle et les apports théoriques dans des contextes disciplinaires, interdisciplinaires et transversaux (EMI, EMC). Le processus de transposition didactique est abordé afin de faire comprendre la construction des savoirs scolaires info-documentaires. Il s'agira également de maîtriser les enjeux pédagogiques dans les différents champs de l'éducation culturelle, notamment au travers des partenariats culturels territoriaux, artistiques et patrimoniaux, mais également dans les domaines de la littérature (littérature jeunesse, manga, BD) et de la culture scientifique et technique (UE 31-EC2 et UE 41-EC2). L'entrée dans la culture numérique est abordée sous l'angle des

problématiques de l'apprentissage et notamment du cadre de référence des compétences numériques (UE 31-EC3 et UE 41-EC3).

Enfin, les étudiants non lauréats ont la possibilité de rejoindre les cours de préparation aux épreuves d'admissibilité délivrés aux étudiants de M1 (UE 31-EC4 et UE 41-EC4).

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- Apprendre avec le numérique [dossier]. *Les Cahiers pédagogiques*, n°498, juin 2012.
- ASTOLFI Jean-Pierre et al. *Mots-clés de la didactique des sciences : repères, définitions, bibliographies*. De Boeck Université, 1997
- ASTOLFI Jean-Pierre. *La saveur des savoirs : Disciplines et plaisir d'apprendre*. ESF, 2008
- AUGÉ, Véronique, CARDONA, Nicole, COUPÉ, Sylvie et al. *Politique documentaire et établissement scolaire*. Paris : ADBS, 2007.
- BARBOT, Marie-José, DEBON, Claude, GLIKMAN, Viviane. *Pédagogie et numérique : contradictions ? convergences ?* Arcueil : Éducation permanente, 2006.
- CARBONE, Pierre (dir.), CAVALIER, François (dir.). *Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2009.
- CHAPRON, Françoise, DELAMOTTE, Eric (Coord.). *L'éducation à la culture informationnelle. Actes du colloque international de l'ERTé*. Lille, 16-17-18 octobre 2008. ENSSIB, 2010.
- GARDIES Cécile (Dir.). *Enseigner l'information-documentation*. Dijon : Educagri éditions, 2017
- GARDIES Cécile (coord.) *Approche de l'information-documentation : concepts fondateurs*. Cépaduès, 2011
- GARDIES Cécile (Dir.). *L'éducation à l'information : Guide d'accompagnement pour les professeurs documentalistes*. Educagri, 2008
- Le Deuff, Olivier. *La formation aux cultures numériques*. FYP, 2011.

- LIQUETE, Vincent (Coord.). *Cultures de l'information*. CNRS, 2014
- SERRES Alexandre, 2012. Repères sur la translittérature. Séminaire du GRCDI, septembre 2012. http://culturedel.info/grcdi/wp-content/uploads/2012/09/Seminaire-GRCDI-2012_texte-A.Serres.pdf

- SUTTER, Eric. *Le Management de l'information : présentation commentée du document de normalisation X 50-185*. Paris : ADBS, 2005.

UE 32
UE 42

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation

Mention Second degré - Parcours Documentation

Master 2 Semestres 3 et 4	Contexte d'exercice		6 crédits ECTS (S3) 6 crédits ECTS (S4)
UE 32 et UE 42	25 heures (S3) 25 heures (S4)	Code (S3) : FCU32D Code (S4) : FCU42D	Format : CM - TD
Noms et courriels des enseignants :			

DESCRIPTIF

L'activité des élèves et de l'enseignant dans la classe s'inscrit dans un contexte et dans des dispositifs institutionnellement et historiquement situés (classe, équipe éducative, institution scolaire, société), dont la formation permet aux étudiants de mieux mesurer les enjeux. On abordera par exemple les points suivants : les rituels au sein de la classe (entrée et sortie de cours), l'autorité, les conflits scolaires et la loi dans la classe ; la diversité des publics, et en particulier des situations de handicap ; les processus d'orientation et d'évaluation des élèves ; la prévention des violences scolaires ; la laïcité et la lutte contre les discriminations ; la relation avec les familles. Les questions traitées le seront en lien étroit avec la pratique professionnelle. Certaines séances peuvent donner lieu à des regroupements interdisciplinaires (tronc commun) et/ou interdégrés (étudiants pour le primaire et le secondaire).

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu		X

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- BUCHETON Dominique. *Les postures enseignantes*. https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Francais/67/5/RA16_C3_FRA_1_oral_pratique_postures_enseignantes_573675.pdf
- DUBET François. *Les places et les chances : Repenser la justice sociale*. Seuil, 2010.

- RUFO M., CHOQUET M. *Regards croisés sur l'adolescence, son évolution, sa diversité*. Anne Carrière, 2007
- ROBBES Bruno. Les trois conceptions actuelles de l'autorité. *Cahiers pédagogiques*, 28 mars 2006 : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/Les-trois-conceptions-actuelles-de-l-autorite>
- Laïcité : des repères pour en parler et l'enseigner : http://www.espe.univ-nantes.fr/63953718/0/fiche__pagelibre/
- Dossier « les relations école-familles », CRDP Limousin, M&J mai 2015 : <http://www.educasources.education.fr/selection-detail-145917.html>
- ENDRIZZI L., REY O. L'évaluation au cœur des apprentissages, *in Dossiers d'actualité de la VST*, n° 39, nov. 2008, INRP.
- JORRO A. *L'enseignant et l'évaluation : des gestes évaluatifs en question*, Bruxelles, De Boeck université, 2000.
- MARCELLI D. *L'enfant chef de famille. L'autorité de l'infantile*, Paris, Albin Michel, 2003.
- MARCELLI D., RUFO M., HEFEZ S. et al. *Les nouveaux ados - Comment vivre avec ?*, Bayard, 2006.
- PENA-RUIZ H. *Histoire de la laïcité, genèse d'un idéal*. Paris : Gallimard, 2005.
- PRAIRAT E. *La sanction en éducation*. Paris : PUF, 2011.
- ROBBES B. Les trois conceptions actuelles de l'autorité, *in Cahiers pédagogiques*, 28 mars 2006.
- TROGER V. « La violence scolaire », *in Sciences Humaines* n° 172, 2006. p. 8-13.
- PIAU L. *Le Guide juridique des enseignants*, éditions ESF, 2008. collection « Pédagogies - Outils », Paris.

UE 33

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 2 Semestres 3 et 4	Langue vivante		2 crédits ECTS
UE 33	15 heures	Code : FCU33D	Format : TD
Noms et courriels des enseignants :			

DESSCRIPTIF

L'UE Langue vise à assurer aux étudiants un niveau de maîtrise suffisant d'une langue étrangère et à permettre la pratique de la Documentation dans une langue vivante étrangère.

Le travail se fait à partir de scénarios fournis par le formateur en utilisant des supports variés et authentiques (écrits, sonores, vidéos, iconographiques...).

ÉVALUATION

	Écrit	Oral
Contrôle continu		X

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- GUSDORF. *Words Today*. Paris : Ellipses, 2009.
- HANCOCK M. *English Pronunciation in Use*. Second edition, Intermediate Book With Downloadable Audio. Cambridge : Cambridge University Press, 2017.
- PERSEC S. *Petite grammaire anglaise de l'écrit et de l'oral, niveau B1 à B2*. Paris : Ophrys, 2006.
- VOA News. <http://learningenglish.voanews.com/>
- British Council. <https://learnenglish.britishcouncil.org/fr>
- Plateforme d'e-learning Rosetta. <http://www.pratiquerleslangues.univ-nantes.fr/rosetta-stone-advantage-solution-pour-les-non-debutants-554465.kjsp>
- BBC. Learning english. <http://www.bbc.co.uk/learningenglish>
- English Central. <http://www.englishcentral.com/videos#>

UE 34
UE 44

Master MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation			
Mention Second degré - Parcours Documentation			
Master 2 Semestres 3 et 4	Mise en situation professionnelle et Recherche		12 crédits ECTS (S3) 22 crédits ECTS (S4)
UE 34 et UE 44	43 heures (S3) 22 heures (S4)	Code (S3) : FCU34D Code (S4) : FCU44D	Format : TD
Noms et courriels des enseignants :			

OBJECTIFS

Analyse de l'activité de l'enseignement et de l'élève

- Savoir évaluer un projet documentaire.
- Savoir analyser la communication documentaire de l'EPL.
- Être capable de fournir une analyse critique des mises en œuvre sur le terrain.
- Développer une posture réflexive étayée par les cadres théoriques
- Maîtriser les contenus d'enseignement de l'Information-Documentation.
- Savoir construire et conduire une séance pédagogique.
- Maîtriser la gestion de la classe.
- Savoir concevoir des scénarios d'apprentissage en cohérence avec les objectifs fixés et motivants.
- Savoir évaluer les besoins et les apprentissages des élèves.
- Savoir fixer des objectifs d'enseignement-apprentissage en cohérence avec les référentiels.

La recherche

- Construire, par la pratique de la recherche, une « pensée scientifique » sur les problèmes professionnels.
- Découvrir les conditions de la production de connaissances scientifiques.
- Savoir délimiter un cadre théorique, construire une problématique propre au domaine disciplinaire et formuler des hypothèses de travail.
- Savoir collecter des données et les exploiter.
- Savoir expliciter des choix méthodologiques et les mettre en œuvre.

CONTENUS

Concernant la mise en situation professionnelle, les M2 lauréats du concours bénéficient d'un stage en alternance qui repose sur un mi-temps en responsabilité et sur deux jours de formation à l'ESPE.

Un stage filé (un jour par semaine pendant six mois) et un stage massé de deux semaines sont prévus pour les étudiants de Master 2 qui ne sont pas lauréats.

Ces stages servent d'appui à la rédaction du mémoire de recherche de M2 et apportent à la formation à l'ESPE des matériaux et des problématiques sujets à analyse relatifs à l'enseignement de l'Information-Documentation et au fonctionnement du CDI.

A la suite du travail de recherche initié en M1, il s'agit pour l'étudiant de M2 de développer les analyses des données et le problème de recherche choisi afin de permettre la rédaction et la soutenance du mémoire. Des séminaires méthodologiques jalonnent cette construction au S3. Le suivi se fait personnalisé au S4.

ÉVALUATION

Concernant la mise en situation professionnelle, chaque stagiaire en responsabilité bénéficie d'une visite par un enseignant de l'ESPE pour chacun des deux semestres. Le stagiaire présente une situation d'enseignement-apprentissage qu'il a conçue et qui s'inscrit dans une progression. A la suite de cette visite, le stagiaire produit un écrit de réflexion à partir d'une question qui lui est proposée. Un carnet de bord est également renseigné tout au long de l'année. Tous les stagiaires remettent une synthèse de leur activité et de leur réflexion au terme de chaque période de stage fixée à deux mois.

La recherche est évaluée au S3 lors des séminaires de méthodologie sous forme d'exposés ou de rapports d'étape. La soutenance et le mémoire sont évalués à la fin du S4.

	Écrit	Oral
Contrôle continu	X	X

RÉFÉRENCES CONSEILLÉES

- CHAPRON, Françoise. *Les C.D.I. des lycées et collège : de l'imprimé au numériques*. PUF, 2012.
- CLERC, Françoise. *Bien débiter dans l'enseignement*, Hachette éducation, 2010.
- GELIN, D., RAYOU, P., RIA, L. *Devenir enseignant. Parcours et formation*. Armand Colin, 2007. Coll.128.
- TUCHAIS Denis, VERAN Jean-Pierre (Coord.). *Guide TICE pour le professeur-documentaliste : Enjeux numériques*. Scéren, 2012.
- ALBARELLO, Luc. *Apprendre à chercher*. 4^e éd. Louvain-la-Neuve : De Boeck supérieur, 2012.
- N'DA, Paul. *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : l'Harmattan, 2015.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DES MÉTIERS DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION

La liste des compétences professionnelles «que les professeurs, professeurs documentalistes et conseillers principaux d'éducation doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier» a été publiée au Journal officiel du 18 juillet 2013.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Compétences communes

Il est attendu de tous les professeurs et personnels d'éducation les compétences suivantes :

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'École
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Compétences spécifiques aux professeurs

Les professeurs sont des «professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune» et des «praticiens experts des apprentissages», deux qualités qui justifient ces compétences particulières :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes doivent assurer l'acquisition d'une culture de l'information et des médias, l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement, et l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel :

- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international.

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (CPE)

Les CPE animent la politique éducative de l'établissement et accompagnent les élèves dans leur formation :

- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire
- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves
- Travailler dans une équipe pédagogique.

RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES COMMUNES À TOUS LES PERSONNELS ET SPÉCIFIQUES AUX ENSEIGNANTS

Comme il est précisé dans l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013, « Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus ». Il est dit aussi : « Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres. »

Le référentiel de compétences vise à :

1. Affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres.
2. Reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.
3. Identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « *ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte* », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « *la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments* ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4) ;
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la Nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche

du bien commun, en excluant toute discrimination.

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans

Les professeurs et les personnels d'éducation sont acteurs du service public d'éducation.

un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes, éthiques et de responsabilité, qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations. Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'école, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'école et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

Les professeurs et les personnels d'éducation sont pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation des élèves en situation de handicap.

Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique...), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

Eviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative. Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

Les professeurs et les personnels d'éducation sont acteurs de la communauté éducative.

Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives. Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations com-

plémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

Réfléchir sur sa pratique – seul et entre pairs – et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction. La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Les professeurs sont des professionnels, porteurs de savoirs et d'une culture commune.

Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle

suivant.

Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire
- ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En particulier, au collège :

- accompagner les élèves lors du passage d'un maître polyvalent à l'école élémentaire à une pluralité d'enseignants spécialistes de leur discipline.

En particulier, au lycée général et technologique :

- articuler les champs disciplinaires enseignés au lycée avec les exigences scientifiques de l'enseignement supérieur.

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école :

- offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école ;
- repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

En particulier, au lycée professionnel :

- utiliser le vocabulaire professionnel approprié en fonction des situations et en tenant compte du niveau des élèves.

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités

d'entraînement et d'évaluation.

Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances. Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité,

responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école :

- tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage ;
- maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

En particulier, au lycée :

- faire acquérir aux élèves des méthodes de travail préparant à l'enseignement supérieur ;
- contribuer à l'information des élèves sur les filières de l'enseignement supérieur.

En particulier, au lycée professionnel :

- construire des situations d'enseignement et d'apprentissage dans un cadre pédagogique lié au métier visé, en travaillant à partir de situations professionnelles réelles ou construites ou de projets professionnels, culturels ou artistiques ;
- entretenir des relations avec le secteur économique dont relève la formation afin de transmettre aux élèves les spécificités propres au métier ou à la branche professionnelle.

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs. Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plates-formes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école :

- à l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage) ;
- apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages ;
 - gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux ;

- gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

En particulier, au lycée professionnel :

- favoriser le développement d'échanges et de partages d'expériences professionnelles entre les élèves ;
- contribuer au développement de parcours de professionnalisation favorisant l'insertion dans l'emploi et l'accès à des niveaux de qualification plus élevé ;
- mettre en œuvre une pédagogie adaptée pour faciliter l'accès des élèves à l'enseignement supérieur.

P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'autoévaluation.

Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes

Les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont membres à part entière. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information, lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils contribuent à la formation de tous les élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

Outre les compétences qu'ils partagent avec l'ensemble des professeurs, telles qu'elles sont énoncées ci-dessus, ils maîtrisent les compétences spécifiques ci-après.

Les professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

Les professeurs documentalistes apportent les aides nécessaires aux élèves et aux professeurs, notamment pour que les apprentissages et l'enseignement prennent en compte l'éducation aux médias et à l'information. Ils interviennent directement auprès des élèves dans les formations et les activités pédagogiques de leur propre initiative ou selon les besoins exprimés par les professeurs de discipline.

D1. Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information

- Connaître les principaux éléments des théories de l'information et de la communication.
- Connaître la réglementation en matière d'usage des outils et des ressources numériques ; connaître le droit de l'information ainsi

que les principes et les modalités de la protection des données personnelles et de la vie privée.

- Connaître les principaux concepts et analyses en sociologie des médias et de la culture.
- Savoir définir une stratégie pédagogique permettant la mise en place des objectifs et des apprentissages de l'éducation aux médias et à l'information, en concertation avec les autres professeurs.
- Faciliter et mettre en œuvre des travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel à la recherche et à la maîtrise de l'information.
- Accompagner la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aider dans leur accès à l'autonomie.

Les professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition

En relation avec les autres membres de la communauté éducative et dans le cadre du projet d'établissement, les professeurs documentalistes proposent une politique documentaire au chef d'établissement et participent à sa mise en œuvre dans l'établissement et dans son environnement numérique. Cette politique a pour objectif principal de permettre à tous les élèves d'accéder aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

D2. Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir

- Maîtriser les connaissances et les compétences bibliothéconomiques : gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation.
- Recenser et analyser les besoins de la communauté éducative en ressources documentaires et informationnelles.

D3. Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

- Organiser et gérer le centre de documentation et d'information en veillant à la diversité des ressources et des outils mis à disposition des élèves et en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).
- Organiser, en liaison avec l'équipe pédagogique et éducative, la complémentarité des espaces de travail (espace de ressources et d'information, salles d'études, etc.) et contribuer à les faire évoluer de manière à favoriser l'accès progressif des élèves à l'autonomie.
- Maîtriser les différentes étapes du traitement documentaire, les fonctionnalités des logiciels documentaires ainsi que les principes de fonctionnement des outils de recherche d'informations.
- Participer à la définition du volet numérique du projet d'établissement et faciliter l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires.
- Agir au sein d'un réseau de documentation scolaire en vue d'assurer des relations entre les niveaux d'enseignement et d'optimiser leurs ressources.

Les professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

Le centre de documentation et d'information est un lieu privilégié pour contribuer à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

D4. Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international

- Concourir à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement.
- Mettre en place des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistique (et des différentes formes d'art), scientifique et technique et développer une politique de lecture en relation avec les professeurs, en s'appuyant notamment sur la connaissance de la littérature générale et de jeunesse.
- Savoir utiliser les outils et les dispositifs numériques pour faciliter l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur.

LES MISSIONS DES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

NOR : MENE1708402C
circulaire n° 2017-051 du 28-3-2017
MENESR - DGESCO A

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement.

Cette circulaire abroge la circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 définissant les missions des « personnels exerçant dans les CDI », B.O. n° 12 du 27 mars 1986.

Conformément à l'arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, les professeurs documentalistes exercent leur activité dans l'établissement scolaire au sein d'une équipe pédagogique et éducative dont ils sont les membres à part entière. À ce titre, ils partagent les missions communes à tous les professeurs et personnels d'éducation. Ils ont également des missions spécifiques. Ils ont la responsabilité du centre de documentation et d'information (CDI), lieu de formation, de lecture, de culture et d'accès à l'information. Ils forment tous les élèves à l'information documentation et contribuent à leur formation en matière d'éducation aux médias et à l'information.

L'existence du Capes de documentation depuis 1989, le développement de la société de l'information et l'évolution des pratiques sociales en matière de communication ainsi que l'essor du numérique imposent de renforcer et d'actualiser la mission pédagogique du professeur documentaliste.

Il convient donc de définir avec précision les missions des professeurs documentalistes qui se déclinent en 3 axes : le professeur documentaliste est enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par les élèves d'une culture de l'information et des médias, maître d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques et documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition, et il est acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel.

1. Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

La mission du professeur documentaliste est pédagogique et éducative. Par son expertise dans le champ des sciences de l'information et de la communication (Sic), il contribue aux enseignements et dispositifs permettant l'acquisition d'une culture et d'une maîtrise de l'information par tous les élèves. Son enseignement s'inscrit dans une progression des apprentissages de la classe de sixième à la classe de terminale, dans la voie générale, technologique et professionnelle. En diversifiant les ressources, les méthodes et les outils, il contribue au développement de l'esprit critique face aux sources de connaissance et d'information. Il prend en compte l'évolution des pratiques informationnelles des élèves et inscrit son action dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information.

Le professeur documentaliste peut intervenir seul auprès des élèves dans des formations, des activités pédagogiques et d'enseignement, mais également de médiation documentaire, ainsi que dans le cadre de co-enseignements, notamment pour que les apprentissages prennent en compte l'éducation aux médias et à

l'information. Les évolutions du collège, du lycée général, technologique ou professionnel, en lien avec les enjeux de l'éducation aux médias et à l'information, de l'orientation et des parcours des élèves, nécessitent une pédagogie favorisant l'autonomie, l'initiative et le travail collaboratif des élèves, autant que la personnalisation des apprentissages, l'interdisciplinarité et l'usage des technologies de l'information et de la communication. Le professeur documentaliste participe aux 5 travaux disciplinaires ou interdisciplinaires qui font appel en particulier à la recherche et à la maîtrise de l'information. Il accompagne la production d'un travail personnel d'un élève ou d'un groupe d'élèves et les aide dans leur accès à l'autonomie. Il est au cœur de la conception et de la mise en œuvre des activités organisées dans le cadre de la semaine de la presse et des médias à l'école.

Le professeur documentaliste contribue à l'acquisition par les élèves des connaissances et des compétences définies dans les contenus de formation (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes et référentiels), en lien avec les dispositifs pédagogiques et éducatifs mis en place dans l'établissement, dans et hors du CDI.

Le professeur documentaliste peut exercer des heures d'enseignement. « Les heures d'enseignement correspondent aux heures d'intervention pédagogique devant les élèves telles qu'elles résultent de la mise en œuvre des horaires d'enseignement définis pour chaque cycle » (circulaire n° 2015-057 du 29 avril 2015). En application du titre III de l'article 2 du décret n° 2014-940 du 20 août 2014 modifié, chaque heure d'enseignement est décomptée pour deux heures dans le maximum de service des professeurs documentalistes.

Les heures d'enseignement sont effectuées dans le respect nécessaire du bon fonctionnement du CDI.

2. Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

Sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste est responsable du CDI, du fonds documentaire, de son enrichissement, de son organisation et de son exploitation. Il veille à la diversité des ressources et des outils mis à la disposition des élèves et des enseignants, il organise de manière complémentaire les ressources pédagogiques issues de fonds physiques et numériques en s'appuyant sur la situation particulière de chaque établissement (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel).

Avec les autres membres de la communauté pédagogique et éducative et dans le cadre du projet d'établissement, il élabore une politique documentaire validée par le conseil d'administra

tion, et à sa mise en œuvre dans l'établissement. Cette politique documentaire, qui tient compte de l'environnement de l'établissement, permet aux élèves de disposer des meilleures conditions de formation et d'apprentissage. Elle a pour objectif principal la réflexion et la mise en œuvre de la formation des élèves à la culture informationnelle, l'accès de tous les élèves aux informations et aux ressources nécessaires à leur formation.

La politique documentaire comprend la définition des modalités de la formation des élèves, le recensement et l'analyse de leurs besoins et de ceux des enseignants en matière d'information et de documentation, la définition et la gestion des ressources physiques et numériques pour l'établissement ainsi que le choix des leurs modalités d'accès au CDI, dans l'établissement, à la maison et en mobilité. La politique documentaire s'inscrit dans le volet pédagogique du projet de l'établissement et ne se limite ni à une politique d'acquisition de ressources, ni à l'organisation d'un espace multimédia au sein du CDI.

Le professeur documentaliste met à la disposition des élèves et des professeurs, la documentation relative à l'orientation, à l'information scolaire et professionnelle. Il travaille en partenariat avec les psychologues de l'éducation nationale.

Le CDI est un espace de formation et d'information ouvert à tous les membres de la communauté éducative. Dans ce cadre, le professeur documentaliste pense l'articulation du CDI (et son utilisation) avec les différents lieux de vie et de travail des élèves (salles de cours, salles d'étude, internat) en lien avec les autres professeurs et les personnels de vie scolaire.

Le professeur documentaliste joue le rôle de médiateur pour l'accès à ces ressources dans le cadre de l'accueil pédagogique des élèves au CDI et plus largement dans le cadre de la mise en œuvre des différents enseignements et parcours.

Dans le cadre de l'écosystème numérique de l'établissement, le professeur documentaliste joue un rôle de conseil pour le choix et l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants de l'établissement. Il peut organiser et gérer le contenu d'un espace CDI au sein de l'environnement numérique de travail.

Le professeur documentaliste participe à la définition du volet numérique du projet d'établissement. Il facilite l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques, notamment lors des travaux interdisciplinaires. Le professeur documentaliste assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour l'ensemble de la communauté éducative.

La mutualisation des pratiques professionnelles entre professeurs documentalistes de différents établissements est largement recommandée pour atteindre cet objectif en particulier via les réunions et rencontres de bassin.

3. Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

L'expertise du professeur documentaliste fait du CDI un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ainsi qu'un espace de culture, de documentation et d'information, véritable lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous. Dans le cadre du projet d'établissement, et sous l'autorité du chef d'établissement, le professeur documentaliste prend des initiatives pour ouvrir l'établissement scolaire sur l'environnement

éducatif, culturel et professionnel, local et régional voire national et international.

Le professeur documentaliste développe une politique de lecture en relation avec les autres professeurs, en s'appuyant notamment sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse. Par les différentes actions qu'il met en œuvre ainsi que par une offre riche et diversifiée de ressources tant numériques que physiques, il contribue à réduire les inégalités entre les élèves quant à l'accès à la culture. Les animations et les activités pédagogiques autour du livre doivent être encouragées et intégrées dans le cadre du volet culturel du projet d'établissement.

Le professeur documentaliste contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne de l'élève. Il met en œuvre et participe à des projets qui stimulent l'intérêt pour la lecture, la découverte des cultures artistiques, scientifiques et techniques en tenant compte des besoins des élèves, des ressources locales et du projet d'établissement. Il peut participer à l'organisation, à la préparation et à l'exploitation pédagogique en relation avec les autres professeurs et les conseillers principaux d'éducation, de visites, de sorties culturelles et faciliter la venue de conférenciers ou d'intervenants extérieurs. Il participe notamment au parcours citoyen et au parcours d'éducation artistique et culturelle au sein de l'établissement.

À cette fin, il entretient des relations avec les librairies, les diverses bibliothèques et médiathèques situées à proximité, le réseau Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les médias locaux, le monde professionnel afin que l'établissement puisse bénéficier d'appuis, d'informations et de ressources documentaires.

Les professeurs documentalistes peuvent assurer avec leur accord, en sus de leurs missions statutaires, des missions particulières (réfèrent numérique, réfèrent culture, etc.) définies par le décret n° 2015-475 du 27 avril 2015 et la circulaire n° 2015-058 du 29 avril 2015. Ils perçoivent à ce titre une indemnité pour mission particulière conformément aux dispositions précitées.

Aide mémoire Madoc

Comment accéder à Madoc

- Depuis les webservices de l'intranet (<http://www.univ-nantes.fr/intranet>).
- En tapant l'adresse <http://madoc.univ-nantes.fr> directement dans votre navigateur internet.

Comment se connecter à Madoc

Vous devez saisir les informations indiquant votre identité numérique, que ce soit au niveau de l'intranet lorsque vous vous y connecterez ou de Madoc si vous ne passez pas par l'intranet.

- Votre identifiant : votre numéro d'étudiant (précédé d'un E).
- Votre mot de passe : distribué lors de votre inscription.

En cas de perte de votre mot de passe :

- rendez-vous dans un kiosque info (les emplacements des kiosques info sont disponibles sur l'intranet en tapant kiosque info dans le moteur de recherche)
- écrivez un mail à motdepasse@univ-nantes.fr en indiquant votre numéro d'étudiant, la raison de votre requête et un moyen de vous joindre (téléphonique de préférence).

Changement du mot de passe :

- rendez-vous sur le webservice « mot de passe » de l'intranet (seulement accessible depuis l'intérieur de l'Université).

Qu'est-ce qu'on peut trouver sur Madoc ?

Chaque espace de cours sur Madoc peut-être géré par un ou plusieurs enseignants. Certains espaces ne sont néanmoins gérés par personne, le cours étant vide dans ce cas.

Voilà les éléments que vous pourrez trouver sur Madoc :

- des documents pédagogiques (cours, TD, etc...) à consulter ou à télécharger
- des activités pédagogiques (test d'évaluation, sondage, forum) auxquels il vous sera éventuellement demandé de participer.

FAQ

Je n'arrive pas à me connecter avec mes identifiants

Consultez la page « Etudiants : comment se connecter à son intranet ? » ou rapprochez-vous du correspondant informatique de votre composante

Je me connecte mais il me manque un ou plusieurs cours sur la page d'accueil de Madoc

Commencez par signaler ce problème à l'enseignant de ce cours. Peut-être qu'il n'utilise pas Madoc. Si le problème est avéré vous pouvez nous envoyer un mail à support-tice@univ-nantes.fr en expliquant la nature de votre problème et en précisant votre n° d'étudiant, l'intitulé et le code « Madoc » du cours ainsi que le nom de l'enseignant responsable.

J'accède à l'espace Madoc de l'enseignant mais je ne vois pas l'activité ou la ressource dont il a fait référence.

L'organisation et la gestion de chaque espace Madoc est propre à chaque enseignant. Rapprochez-vous de l'enseignant qui pourra vous renseigner de manière précise ou qui pourra nous contacter à support-tice@univ-nantes.fr si la situation ne lui semble pas normale.

LES PUBLICATIONS DE L'INSPE ACADÉMIE DE NANTES

LA REVUE RESSOURCES, POUR LA FORMATION, L'ÉCOLE ET LES APPRENTISSAGES SCOLAIRES

Cette revue interface entre recherche et innovation veut donner accès à la diversité d'approches scientifiques des recherches, des expérimentations menées en Inspé. Elle souhaite permettre aux chercheurs, formateurs, professionnels et étudiants de publier leurs travaux de recherche, d'innovation ou d'expérimentation.



**Lecture et écriture :
des recherches en ESPE**
Avril 2018



**Travaux de recherche
des étudiants de l'ESPE**
Décembre 2018



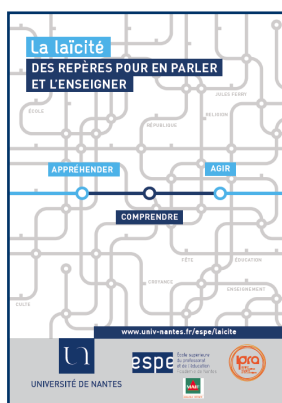
**Apprendre à lire l'activité
d'apprentissage des élèves**
Avril 2019

LES LIVRETS DE LA COLLECTION REPÈRES

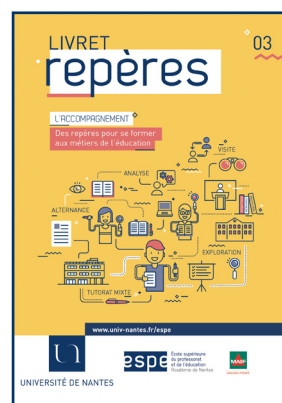
Dans un format court et accessible, les livrets «Repères» exposent des connaissances et des réflexions sur des questions vives de la formation des enseignants. Les contributions de différents acteurs proposent trois types d'apports pour aider à se situer dans la formation : des repères sur les enjeux, des repères pour comprendre, des repères pour agir.



**La recherche dans votre ESPE,
des repères pour réussir son
mémoire**



**La laïcité, des repères pour en
parler et l'enseigner**



**L'accompagnement, des repères
pour se former aux métiers de
l'éducation**

L'ensemble de ces ouvrages est disponible en prêt dans les CRD des sites de formation et en version numérique sur :

www.inspe.univ-nantes.fr/recherche-innovation/



UNIVERSITÉ DE NANTES



Site de Nantes

4, chemin de Launay Violette
BP 12227
44322 Nantes cedex 3
02 53 59 23 00

Site d'Angers

7, rue Dacier - BP 63522
49035 Angers cedex 01
02 41 22 74 00

Site de Laval

Parc Universitaire de Laval
3, rue Georges Charpak
53810 Changé
02 44 02 25 03

Site du Mans

11, boulevard Pythagore
72000 Le Mans
02 43 77 69 00

Site de La Roche-sur-Yon

221, rue Hubert Cailler - CS 50020
85000 La Roche-sur-Yon cedex
02 53 80 41 00



INSPÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES

02 53 59 23 00

www.inspe.univ-nantes.fr



Inspé de l'Académie de Nantes
@InspeNantes